



Courriel hebdomadaire n° 33 du 09/12/2022 En direct de la fédé 44

Actualité nationale : <https://www.fcpe.asso.fr/>



Rendez-vous des administrateurs

Judi 8 décembre : bureau départemental
Vendredi 9 décembre : participation formation à l'INSPE
Samedi 10 décembre : formation Procédures disciplinaires

FCPE44
14 rue de la
Barbinais
44100 NANTES

02 40 69 79 62

fcpe44@wanadoo.fr
<http://44.fcpe-asso.fr/>

**Prochaine
formation sur
inscription**

**Formation
Procédures
disciplinaires**

**En visio (Nantes)
Le samedi 10/12
De 9 h 30 à 12 h**

ELECTIONS DES PARENTS D ELEVES : RESULTATS STABLES

Une bonne nouvelle dans les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : la participation est un peu plus élevée cette année que l'année dernière dans le 1^{er} degré.

Les résultats montrent une grande stabilité.

Dans le premier degré, les listes non associatives représentent 65% des suffrages et les associations non affiliées à une fédération 16%. Les fédérations obtiennent 10% des voix pour la FCPE et 2% pour la PEEP.

Dans le second degré, c'est la FCPE qui arrive en tête avec 38% des voix devant les listes non associatives (21%), les associations non fédérées (21%). La PEEP obtient 9% des voix.

La FCPE reste donc la première association de parents à envergure nationale, loin devant la PEEP.

FONDS D INNOVATION PEDAGOGIQUE, NOTRE ECOLE FAISONS LA ENSEMBLE : le privé a sa part

Nous vous avons déjà parlé de ce fonds qui permettra d'investir dans les projets pédagogiques émergeant des concertations locales .

Ce fonds permettra de soutenir le développement d'innovations pédagogiques au plus près des besoins des élèves.

Les concertations, fondées sur le volontariat et la liberté des équipes, peuvent se traduire par l'élaboration d'un projet pédagogique venant à l'appui du projet d'école ou d'établissement.

Les projets bénéficiant d'un soutien financier peuvent être très divers, dès lors qu'ils visent à améliorer la réussite des élèves.

Le Journal Officiel du 4 décembre annonce le transfert de 60 millions vers l'Education Nationale pour ce fonds.

Le 1^{er} et le 2^d degré publics percevront chacun 25 millions,

L'enseignement privé bénéficiera de 10 millions.

**RAPPEL DATES
VACANCES DE
NOEL**

**Fin des cours le
samedi 17/12/22**

**Reprise des cours le
MARDI 3 JANVIER
2023**

**ATTENTION
les bureaux FCPE
sont fermés durant
les vacances
scolaires,
du vendredi 16/12 à
16 h
au mardi 3 janvier
2023**

LA LOI SUR LES AESH ADOPTEE

Le Sénat a adopté le 8 décembre la proposition de loi visant à lutter contre la précarité de AESH. Cette proposition de loi adoptée par l'Assemblée le 20 janvier 2022 facilite la CDIisation des AESH.

Cette proposition de loi ouvre la possibilité de recruter les AESH en contrat à durée indéterminée (CDI) à l'issue d'un seul contrat à durée déterminée (CDD), contre deux aujourd'hui.

La proposition de loi confirme, par ailleurs, la possibilité de « CDIisation » des AED à l'issue de deux CDD, mesure déjà satisfaite par la loi du 2 mars 2022 visant à lutter contre le harcèlement scolaire. Le Sénat a adopté le même texte que l'Assemblée. La loi devient donc définitive.